



PROGRAMME DE FORMATION AAC

PERMIS B BOITE MANUELLE OU AUTOMATIQUE

1 - Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg,
- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq à 3,5 tonnes.

2 -Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc devenu une nécessité.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

L'objectif général de la formation du permis B, est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.



1- LA FORMATION PRATIQUE INITIALE

COMPETENCES ACQUISES		SAVOIR-FAIRE
1	Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. ➤ Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. ➤ Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. ➤ Démarrer et s'arrêter. ➤ Doser les accélérations et les freinages à diverses allures. ➤ Utiliser la boîte de vitesses. ➤ Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire. ➤ Regarder autour de soi et avertir. ➤ Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
2	Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. ➤ Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. ➤ Adapter l'allure aux situations. ➤ Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. ➤ Tourner à droite et à gauche en agglomération. ➤ Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. ➤ S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau.
3	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluer et maintenir les distances de sécurité. ➤ Croiser, dépasser et être dépassé. ➤ Passer des virages et conduire en déclivité. ➤ Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. ➤ S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. ➤ Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. ➤ Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. ➤ Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau.
4	Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivre un itinéraire de manière autonome. ➤ Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. ➤ Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. ➤ Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.

Mise à jour le 28/02/2024

Information disponible sur le site internet ou directement à l'accueil de l'auto-école



		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules. ➤ Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence. ➤ Pratiquer l'éco conduite.
--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il est nécessaire d'avoir au préalable réussi l'Epreuve Théorique Générale (examen du code) pour débiter la formation AAC.

2- PHASE DE CONDUITE ACCOMPAGNEE

Explications	
Rendez-vous pédagogique préalable	Ce rendez-vous est d'une durée minimum de 2 heures avec l'élève, l'enseignant et l'accompagnateur. Il a lieu à l'issue de la formation initiale pratique et a pour but de passer le relais entre l'enseignant et l'accompagnateur.
Le 1er rendez-vous pédagogique	Il a lieu entre 4 et 6 mois de conduite accompagnée. Il comporte une partie pratique. (bilan de conduite pendant 1H avec l'élève, l'enseignant et l'accompagnateur) et une partie théorique (2H) portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur les thèmes de la sécurité routière. (Alcool, Vitesse, Fatigue, Vigilance, Assurances).
Le 2^e rendez-vous pédagogique	Il a lieu après 3000 km au moins parcourus. Il comporte une partie pratique. (bilan de conduite pendant 1H avec l'élève, l'enseignant et l'accompagnateur) et une partie théorique (2H) portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur les thèmes de la sécurité routière. (Alcool, Vitesse, Fatigue, Vigilance, Assurances).
La conduite avec l'accompagnateur	<p>L'élève peut choisir son ou ses accompagnateurs hors du cadre familial. Celui-ci doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption, après avoir obtenu l'accord de son assureur.</p> <p>La conduite accompagnée se déroule sur une durée minimale d'1 an sur le territoire national et l'élève doit parcourir au moins 3000 km.</p> <p>Le disque distinctif de la conduite accompagnée doit être apposé, à chaque sortie, à l'arrière du véhicule.</p>
Règles de conduite	<p>Respecter toutes les règles du code de la route.</p> <p>respecter les limitations de vitesse applicables aux conducteurs novices en période probatoire (110Km/h sur les autoroutes, 100km/h sur les sections d'autoroutes où la limite est inférieure à 130km/h, ainsi que sur les routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central, 80km/h sur les autres routes).</p>

Mise à jour le 28/02/2024

Information disponible sur le site internet ou directement à l'accueil de l'auto-école



	L'accompagnateur peut être soumis à un dépistage d'alcoolémie ou de stupéfiants. En cas de contrôle positif, il encourt les mêmes condamnations que s'il était au volant (perte de 6 points).
Documents du véhicule	Le livret d'apprentissage ainsi que la lettre d'accord de l'assureur. L'accompagnateur devra également avoir les papiers du véhicule et son permis de conduire.

3- EPREUVE PRATIQUE (EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE)

- Examen du permis de conduire à partir de 17 ans, après au moins 1 an de conduite accompagné et après avoir parcouru au moins 3000 km.
- Réduction du délai probatoire pour les titulaires du permis ayant suivi une formation complémentaire.